

COMPTE-RENDU de la séance du Conseil Municipal
du 21 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt et un septembre, le Conseil Municipal de la Commune de VIRELADE (Gironde), dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de M. Pascal RAPET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice: 15

Présents : 13
Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal: 15/09/2020.

PRESENTS: RAPET Pascal, BOULAY Peggy, BATTOCCHIO Jérôme, TERRIEN-FAUBET Sonia, TAROT Jean-Pierre, AUGÉARD Serge, RIQUET Nathalie, GOSSET de la ROUSSERIE Clarie, BOITIER Olivier, GANNE Julien, SICAIRE-CHAUVINEAU Adélaïde, DUBOUILH Marie-Alice, DUCOS Axel.

ABSENTS EXCUSES : DANGUY des DESERTS Gérald a donné pouvoir à RAPET Pascal; BEDOURET Mathilde a donné pouvoir à donné pouvoir à TERRIEN-FAUBET Sonia.

SECRETARE DE SEANCE: TERRIEN-FAUBET Sonia.

ORDRE DU JOUR:

- Convention de mise à disposition de personnel communal au service restauration de l'ALSH de la communauté de communes CONVERGENCE GARONNE.
- Désignation de deux référents communaux PLUi titulaires et d'un suppléant.
- Achat à la Société GAÏA parcelle D 25 d'une superficie de 2ha 46a 18ca au lieudit « A Première Bâche », pour l'installation du stand de tir LES ANDRIEUX - CERCLE DE TIR BORDEAUX.
- Projet d'installation d'un relais de radiotéléphonie mobile Orange = Déclassement du domaine public communal et autorisation de construction sur le domaine privé communal (si documents reçus).
- Immeuble 1 rue l'Escloupey.
- Information du conseil sur le recrutement du poste Adjoint technique Pal 1^{ère} classe.
- Questions diverses.

**Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 19 heures 30.
Le compte-rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.**

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL AU SERVICE RESTAURATION DE L'ALSH DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CONVERGENCE GARONNE.

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droit et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 61 à 63 ;
VU le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,
VU le projet de convention de mise à disposition auprès de la communauté de Communes CONVERGENCE GARONNE, de personnel de la Commune de VIRELADE, pour des fonctions de restauration dans le cadre de l'accueil ALSH, Les mercredis et vacances scolaires,
Considérant que les plannings sont établis pour les périodes d'années scolaires du 01/09/2020 au 31/08/2021,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdites conventions de mise à disposition des agents ainsi que toutes pièces y afférentes (arrêtés, avenants...).

DESIGNATION DE DEUX REFERENTS COMMUNAUX PLUi TITULAIRES ET D'UN SUPPLEANT.

Vu les délibérations communautaires :

N°2017-210 sur l'adoption de la charte de gouvernance du plan local d'urbanisme,

N°2017-211 sur la prescription du PLU Intercommunal,

L'élaboration du PLUi appelle une implication et un portage politique fort de l'ensemble des élus locaux qui souhaitent unir leurs efforts pour élaborer une stratégie de développement du territoire.

La Charte de gouvernance implique la désignation d'élus communaux référents, dont les missions seront les suivantes :

- assurer le rôle de relais entre l'échelle communale et intercommunale,
- participer aux travaux et aux instances d'élaboration du PLUi, à minima à la commission urbanisme,
- être informés sur l'avancement du PLUi, sur les retours d'études réalisées etc...,
- faire remonter des points de vigilance ou des points d'arbitrage.

Ces élus référents sont désignés par le Conseil Municipal, au nombre de 2 titulaires par commune et d'un suppléant.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DESIGNE les élus référents suivants :

Titulaires :

RAPET Pascal

BOULAY Peggy

Suppléante

GOSSET de la ROUSSERIE Clarie

Achat à la Société GAÏA parcelle D 25 d'une superficie de 2ha 46a 18ca au lieudit « A Première Bâche », pour l'installation du stand de tir LES ANDRIEUX - CERCLE DE TIR BORDEAUX.

Délibération reportée, en attente de validation de la vente par la Société GAÏA.

Projet d'installation d'un relais de radiotéléphonie mobile Orange = Déclassement du domaine public communal et autorisation de construction sur le domaine privé communal (si documents reçus).

Délibération reportée, en attente d'informations du Centre Routier Départemental.

Immeuble 1 rue l'Escloupey.

Des compteurs électriques individuels vont être installés pour chaque appartement.

Il est envisagé de mener de front la mise en conformité de l'appartement vacant et de la partie restauration commerce.

Information du conseil sur le recrutement du poste Adjoint technique Pal 1^{ère} classe.

Virginie LANUQUE a été recrutée par mutation au 01/09/2020.

QUESTIONS DIVERSES :

- Devis INTERSPORT / participation communale à l'achat ?

OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION TENNIS CLUB VIRELADAIS POUR LA PRISE EN CHARGE DES POTEAUX DU FILET DE TENNIS.

Le Tennis Club Vireladais a présenté un devis en mairie pour le remplacement d'un filet avec poteaux. Le devis s'élève à la somme de : le filet (129.90€) et une paire de poteaux (349€).

Il est proposé de participer à hauteur de 349 € pour l'achat de poteaux, participation versée sous forme de subvention au Tennis Club Vireladais.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE l'octroi d'une subvention de 349 € (trois cent quarante-neuf euros) au Tennis Club Vireladais pour l'acquisition des poteaux d'un filet de tennis.

- **La dépense sera imputée au compte 6574 du budget 2020.**
- **Subvention accordée** **349 €**
- **Etat des crédits de ce compte :**
- **Crédits prévus au budget 2020 :** **7000 €**
- **Crédits déjà engagés en 2020 :** **5580 €**
- **Crédits disponibles :** **1420 €**
- **Crédits disponibles après versement :** **1071 €**

- **Groupe scolaire :**

Vu le contexte, M. le Maire ne souhaite plus assister aux réunions des Conseils d'école et donne la délégation à Mme Peggy BOULAY sa première Adjointe, pour le représenter. La prochaine réunion se tiendra le 30 septembre et Mme Peggy BOULAY sera présente au Conseil d'école.

- **La parole est laissée à chaque Adjoint ou Conseiller délégué pour parler en quelques minutes de ses missions récentes :**

- **Jean-Pierre TAROT** informe sur les plannings à la semaine des 2 Agents techniques et sur l'avancement des travaux en cours. La tonte et le nettoyage des trottoirs est à prévoir.

- **Jérôme BATTOCCHIO** informe sur la pose des différents panneaux de signalisation. Il doit se renseigner pour faire établir un devis pour un aménagement rue Caillavat pour faire réduire la vitesse des automobilistes.

- **Sonia TERRIEN-FAUBET** fait un point sur les ouvertures de comptes chez de nouveaux fournisseurs tels que chez AMAZON PRO, GACHES CHIMIE SPECIALITES et LEROY MERLIN. La commande des logos pour les véhicules communaux est en cours chez SERIGRAPH.

- **Serge AUGÉARD** donne une suite sur la charte de NATURA 2000 et l'Ile Marguerite.

- **Information sur EPFNA :**
Information du Ministère du logement : projet sur 5 ans pour habitats et commerces, négociations aux prix des Domaines. C'est l'EPFNA qui à la base achète le terrain et accompagne la Mairie dans les démarches pour l'élaboration d'un projet.
- **Information sur le PLUi. :**
Clarie GOSSET de la ROUSSERIE fait un point sur la réunion du PLUI à laquelle elle a assisté. Toutes les Communes seront conviées à son élaboration.
- **Peinture des passages piétons sur RD 1113 : un devis va être signé.**
- **Point sur les Sénatoriales.**

La séance est levée à 21 h 15.

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,